



**ACADÉMIE  
DE VERSAILLES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
des Hauts-de-Seine

Jacques FLODROPS  
Inspecteur d'académie Directeur académique adjoint

Affaire suivie par :  
Jannick CAILLABET, IEN pilote du groupe EAC  
Courriel : [0922547u@ac-versailles.fr](mailto:0922547u@ac-versailles.fr)  
Elise PHALIPAUD, chargée de mission 2<sup>nd</sup> degré en EAC  
Courriel : [elise.phalipaud@ac-versailles.fr](mailto:elise.phalipaud@ac-versailles.fr)  
Tél : 01 71 14 28 28  
Claire FRAYSSIGNES, CPIEN-ADASEN  
Coordinatrice École et cinéma  
Courriel : [claire.frayssignes@ac-versailles.fr](mailto:claire.frayssignes@ac-versailles.fr)  
Tél : 01 71 14 27 97 ou 06 63 49 45 24

167-177, avenue Frédéric et Irène Joliot-Curie  
92013 Nanterre Cedex

Nanterre, le 24 mai 2023

L'Inspecteur d'académie,  
Directeur académique des services de l'Éducation  
nationale,

À

Mesdames, Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation  
nationale,  
Mesdames, Messieurs les Directeurs des écoles,  
Mesdames, Messieurs les Enseignants

*Copie à  
Mesdames et Messieurs les responsables des salles  
partenaires,  
Mesdames et Messieurs les membres du comité de  
pilotage École et cinéma*

**Objet : Mise en œuvre du dispositif *École et cinéma* 2023-2024 dans le cadre du parcours d'Éducation  
artistique et culturelle**

NOR : MENE1514630A

Arrêté du 1-7-2015 - J.O. du 7-7-2015

MENESR - DGESCO B3-4

École et cinéma est un dispositif national initié par le CNC (Centre National du Cinéma et de l'image animée, sous l'égide du ministère de la Culture et de la Communication) et la DGESCO (Direction générale de l'enseignement scolaire). Il est mis en œuvre au niveau national par l'association l'Archipel des lucioles avec le soutien, en région, des DRAC (Directions régionales des affaires culturelles), des Directions des services départementaux de l'Éducation nationale et des collectivités territoriales. Ce dispositif, précédé de Maternelle au cinéma (sur certaines communes) suivi de Collège au cinéma puis Lycéens et apprentis au cinéma, contribue au parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève.

**Le public**

Ce dispositif s'adresse à des classes volontaires de la GS au CM2, avec leurs enseignants. Les élèves découvrent trois films par an et par cycle dans les salles des cinémas partenaires. La programmation dite « cycle 2 » s'adresse aux élèves de la GS au CE2 et celle dite « cycle 3 » s'adresse aux élèves de CM1 et de CM2. La participation de classes de GS est laissée à l'appréciation de l'IEN de la circonscription.

**Les films**

Les films relèvent de différents genres et époques du patrimoine cinématographique : longs ou courts métrages, cinéma muet, films noir & blanc, fictions, documentaires, cinéma d'animation, films français ou étrangers (parmi lesquels un film en VOST pour le cycle 3).

Dans le département des Hauts-de-Seine, cette année, 1 373 classes et 28 salles de cinéma ont été concernées grâce à un partenariat étroit entre le Centre d'action cinématographique, le Rex de Châtenay-Malabry, la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France, la Délégation Académique à l'Action Culturelle (Rectorat de Versailles), et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine, tous membres du comité de pilotage qui coordonne le dispositif.

## I. Objectifs et orientations du dispositif

### Les objectifs

- Construire une éducation au cinéma grâce à la découverte d'œuvres contemporaines ou du patrimoine, visionnées en salle lors de projections spécialement organisées à l'intention des élèves ;
- Construire une culture cinématographique partagée et développer un comportement de spectateur éclairé ;
- Contribuer à la construction du parcours d'éducation artistique et culturelle
- Profiter de la rencontre sensible avec des œuvres cinématographiques pour développer les langages.

### Les orientations du département des Hauts-de-Seine

- Privilégier un dispositif qualitatif grâce à un encadrement des effectifs pour chaque circonscription qui disposera d'un nombre de classes défini en fonction du cahier des charges ;
- Renforcer l'accompagnement pédagogique des équipes en proximité (suivi et élaboration de projets) ;
- Renforcer l'usage des outils numériques ;
- Encourager et valoriser les retours d'expériences.

### Les ressources d'accompagnement

- Le site L'Archipel des lucioles <https://www.passeursdimages.fr/larchipel-des-lucioles>
- La plateforme numérique Nanouk <http://nanouk-ec.com>
- Le site du cinéma LE REX <https://www.lerex-chenaymalabry.fr/ressources-eac/>
- La base nationale de données pour l'éducation à l'image [www.transmettrelecinema.com](http://www.transmettrelecinema.com)
- Le site [www.eduscol.education.fr/](http://www.eduscol.education.fr/)

## II. Programmation 2023-2024

La liste des films choisis pour l'année 2023-2024 a été élaborée par le groupe de pilotage départemental Ecole et cinéma, puis votée par les enseignants coordinateurs.

*Programmation (confirmée en septembre 2023)*

<i>Le cinéma, un monde d'émotions</i>	
de la GS au CE2 <i>Trajectoires</i>	CM1 et CM2 <i>Musicalité</i>
<b>Princes et Princesses</b> Michel Ocelot France, 1999	<b>Jeux d'images</b> Norman Mac Laren Canada, courts-métrages 1942 à 1963
<b>Les vacances de Monsieur Hulot</b> Jacques Tati France, 1956	<b>Swing</b> Tony Gatlif France/Roumanie, 2002
<b>L'extraordinaire voyage de Marona</b> Anca Damian Roumanie/France/Belgique, 2019	<b>Billy Elliott VOST</b> Stephen Daldry Grande-Bretagne, 2000

## III. Inscriptions ANNEXE 1

## IV. Cahier des charges des enseignants engagés dans le dispositif

Tout enseignant qui inscrit sa classe dans le dispositif s'engage à :

- Avoir vu les films avant la projection avec ses élèves ;

- Accepter les dates et horaires de projection transmis par la salle partenaire et faire participer obligatoirement sa classe aux trois séances de son cycle (sauf cas de force majeure) ;
- Utiliser les œuvres audiovisuelles dans le strict cadre autorisé : la projection en classe des films dans leur intégralité est illégale (BO n°5 du 04 février 2010) ;
- Intégrer l'éducation au cinéma à son projet de classe : préparer ses élèves avant d'aller voir le film et prolonger l'expérience de la projection dans sa classe ;
- Préparer ses élèves à devenir des spectateurs avisés et critiques ;
- S'inscrire sur la plateforme des Enfants de cinéma, NANOUK <http://nanouk-ec.com>
- Communiquer sur la mise en œuvre de l'opération dans sa classe et dans son école avec les conseillers pédagogiques et la coordination départementale ;
- Contribuer à l'évaluation du dispositif en renseignant le bilan en ligne au terme de l'année scolaire.

Tout enseignant qui refuserait de voir un film de la programmation verra son inscription invalidée l'année suivante.

## V. Formation des enseignants

La formation des enseignants constitue un élément essentiel du bon fonctionnement du dispositif et de son impact sur la réussite des élèves.

Un enseignant par école, au moins, bénéficie d'un parcours de formation hybride de 6h pour mettre en œuvre le projet dans sa classe et pour diffuser les informations et les documents pédagogiques en réunion d'équipe ; en échange, cet enseignant dit « coordinateur », bénéficie d'une carte de gratuité dans le cinéma de la commune où il exerce.

Tous les films du dispositif sont accompagnés et requièrent la présence du coordinateur mais la durée du parcours ne permet pas d'intégrer la totalité de la formation sur le temps institutionnel.

Les matinées de formation ont lieu le samedi matin au cinéma LE REX de Châtenay-Malabry pour les bassins sud et au cinéma Jean Vigo de Gennevilliers pour les bassins nord.

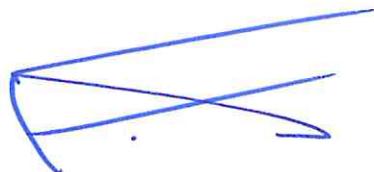
La présence d'au moins un enseignant coordinateur par école est obligatoire et conditionne l'inscription de l'école au dispositif École et cinéma.

Tout enseignant de l'école (autre que coordinateur) peut potentiellement participer à un ou plusieurs temps de formation sur son temps personnel.

## VI. Contact de la Coordination départementale Culture : salle partenaire

Carline DIALLO, Directrice du cinéma, LE REX, Châtenay-Malabry  
[cdcac.le.rex@orange.fr](mailto:cdcac.le.rex@orange.fr)

**L'Inspecteur d'Académie**  
 Directeur académique des services de  
 l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine



**Frédéric FULGENCE**

**La Coordinatrice des salles partenaires**  
 d'École et cinéma,  
 Directrice du cinéma LE REX,  
 Châtenay-Malabry



**Carline DIALLO**